



Des remarques découlant de notre part et dans un délai de 14 jours à compter de la date d'envoi, le plan sera considéré comme accepté en l'état. Les notes d'administration de nos plans sont données à titre indicatif, et la vérification de ces dernières reste à la charge de l'entrepreneur ou du mandataire.

HYPOTHESES CHARGES CLIMATIQUES

Zone de neige : A2	Altitude : 7 m	Valeur de base : 45 daN/m ²
Zone de vent : 3	Nature du site : 0-mer	Valeur de base : 26 m/s
Charges d'exploitation : 250/500 daN/m ²		Commune: Port St Louis Code postal: 13230
Charges d'entretien : 80 daN/m ²		Canton: Port St Louis du Rhône Zone Sismique: 2

Indice: Date: Modification (s):

DECONSTRUCTION RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT		Contenu du Plan	
13230 Port St Louis du R.		COUPES SUPPLEMENTAIRES	
Créé le	Echelle(s) plan	Auteur	Bureau de contrôle
19.04.2022	1/25°	R.Barat/P.Racle	ALPES CONTROLES

SYNERGIE BOIS

Bureau d'études techniques Bois & acier 34, rue du Puits Gourdon 43300 Cholet
 Conception, Calcul, Dessin, Formation, Tél : 02-41-58-54-09 Mail : contact@synergie-bois.fr
 Conseil, Réalisation & montage Site : www.synergie-bois.fr

Maitrise d'œuvre: LAND ARCHITECTES Maitre d'ouvrage: CITRON JAUNE

N° Plan	Indice	N° de dossier	Typologie	Niveau	Phase
23	0	DE21-075	ELE	TTN	EXE

© Ce document est la propriété exclusive de Synergie Bois. Il ne peut être communiqué, réproduit ou diffusé, même partiellement, sans notre autorisation écrite.